



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011
AJOURNÉE AU 24 MAI 2011

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du Conseil municipal du 2 mai 2011, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 24 mai 2011, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. Pierre St-Onge, greffier, est aussi présent.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, Mme Carine Lachapelle, directrice adjointe du Service d'urbanisme, M. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, et M. Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont présents.

218/24-05-11

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 2 mai 2011 à la suite de son ajournement. Il est 19h30.

ADOPTÉE

219/24-05-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par le greffier :

en reportant l'item suivant à une prochaine séance :

B.1 Mandat à un avocat pour le recouvrement de 4 comptes à recevoir,

en enlevant la mention « **premier** » des items F.1 à F.6 inclusivement de l'ordre du jour de la présente séance

et en retirant l'item suivant de la présente séance :

K.2 Achat de 200 foyers avec pare-étincelles pour le Camping Sainte-Véronique.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

Que le nouvel ordre du jour adopté modifie le contenu de la résolution numéro 217/02-05-11 adoptée le 2 mai 2011.

A Ouverture

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

B Gestion financière

1. Mandat à un avocat pour le recouvrement de 4 comptes à recevoir - *reporté*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011
AJOURNÉE AU 24 MAI 2011

C Gestion administrative

1. Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement

D Contrats et appels d'offres

1. Appel d'offres numéro 2011-07 sur invitation : Fourniture d'essence pour une partie des années 2011-2012 et 2012-2013
2. Appel d'offres numéro 2011-08 : Location du restaurant et du bar au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge

E Avis de motion

F Adoption des règlements

1. Adoption du projet de règlement numéro 180 relatif au plan d'urbanisme
2. Adoption du projet de règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats
3. Adoption du projet de règlement numéro 182 relatif au zonage
4. Adoption du projet de règlement numéro 183 relatif à la construction
5. Adoption du projet de règlement numéro 184 relatif au lotissement
6. Adoption du projet de règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
7. Assemblée publique de consultation relative aux projets de règlements numéros 180 à 185 inclusivement

G Sécurité publique

H Transport routier

I Hygiène du milieu

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

K Loisirs et culture

1. Approbation de l'entente à intervenir entre la Ville et le Club de patinage artistique de la Vallée de la Rouge relative à la location des rideaux de scène au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge de 2011 à 2015 inclusivement
2. Achat de 200 foyers avec pare-étincelles pour le Camping Sainte-Véronique - *retiré*

L Divers

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

Période de questions du public

En l'absence de public, aucune question n'est soulevée.

GESTION ADMINISTRATIVE

220/24-05-11

EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de M. Serge Comeau, à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement à temps partiel régulier pour le Service d'urbanisme de la Ville à compter du 6 juin 2011, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur, en autorisant une (1) semaine de vacances sans solde en 2011 et selon l'échelon 4 de l'échelle salariale des employés syndiqués.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011
AJOURNÉE AU 24 MAI 2011

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

221/24-05-11

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-07 SUR INVITATION : FOURNITURE D'ESSENCE POUR UNE PARTIE DES ANNÉES 2011-2012 ET 2012-2013

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents d'appel d'offres numéro 2011-07 sur invitation de la Ville relatifs au dossier en titre, tels que préparés et datés du 24 mai 2011.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées sur invitation écrite auprès des compagnies choisies par le directeur général, M. Alain Deslauriers, pour la fourniture d'environ 20 000 litres par année d'essence ordinaire de type sans plomb, pour l'approvisionnement des véhicules et de la machinerie diverse de la Ville, et ce, pour la période commençant le 11 juillet 2011 jusqu'au 10 avril 2013.

Que les soumissions comprennent toutes les exigences contenues à l'appel d'offres numéro 2011-07 de la Ville daté du 24 mai 2011.

Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, ou M. Pierre St-Onge, greffier de la Ville.

Que les soumissions soient valides pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que les soumissions dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION FOURNITURE D'ESSENCE » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 22 juin 2011 au bureau de la Ville, pour être ouvertes publiquement par le greffier de la Ville, ou son substitut, le 22 juin 2011 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

222/24-05-11

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-08 : LOCATION DU RESTAURANT ET DU BAR AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents d'appel d'offres numéro 2011-08 de la Ville relatifs au dossier en titre, tels que préparés et datés du 24 mai 2011.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions publiques scellées pour la location relative à l'utilisation, à l'opération et à la gestion du restaurant et du bar au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) situé au 1550, chemin du Rapide à Rivière-Rouge.

Que les soumissionnaires prévoient un contrat pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012. Ce contrat de location pourrait être renouvelé annuellement pour une période maximale de trois (3) ans à compter du 1^{er} septembre 2012.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011
AJOURNÉE AU 24 MAI 2011

Que les documents nécessaires à la préparation des soumissions puissent être obtenus à compter du 7 juin 2011 au bureau de la Ville, moyennant un dépôt non remboursable de 10.00 \$ taxes incluses et que le paiement soit effectué en argent comptant ou chèque émis à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge.

Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, ou Mme Sophie La Beaume, directrice adjointe du Service des loisirs et de la culture, ou M. Pierre St-Onge, greffier de la Ville.

Que les soumissionnaires respectent les spécifications décrites au devis de la Ville et les exigences contenues à l'appel d'offres de la Ville datés du 24 mai 2011 et que seules les soumissions présentées sur les formulaires de la Ville soient acceptées.

Qu'à la demande de la Ville, les soumissionnaires présentent des preuves de solvabilité. Que les soumissions soient valides pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Que pour être considérées, les soumissions soient supérieures à 6,500.00 \$ plus les taxes pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012.

Que les soumissions dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION LOCATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 29 juin 2011 au bureau de la Ville, pour être ouvertes publiquement par le greffier de la Ville, ou son substitut, le 29 juin 2011 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la Ville ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'appel d'offres soit publié deux (2) semaines consécutives à compter du ou vers le 2 juin 2011 dans les journaux suivants :

- dans l'édition du journal L'Information du Nord couvrant les secteurs Sainte-Agathe, Mont-Tremblant et Vallée de la Rouge;
- dans l'édition Le Journal des Pays-d'en-Haut La Vallée couvrant les secteurs Saint-Sauveur, Sainte-Adèle, etc.;
- dans l'édition du journal Le Choix couvrant les secteurs Mont-Laurier et région et le secteur Maniwaki.

ADOPTÉE

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

223/24-05-11

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 180 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge fait partie de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle est en vigueur sur le territoire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011
AJOURNÉE AU 24 MAI 2011

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire adopter son premier plan d'urbanisme en procédant par la révision du plan d'urbanisme de la Ville constitué par les règlements de plan d'urbanisme des anciennes municipalités de L'Annonciation, Marchand et Sainte-Véronique, tels qu'amendés;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a entrepris les démarches afin d'adopter le projet de règlement numéro 180 relatif au plan d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 180 relatif au plan d'urbanisme visant à remplacer les règlements numéros 698, 01-480 et 2001-006 des anciennes municipalités de L'Annonciation, Marchand et Sainte-Véronique.

Que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement sera soumis à la consultation publique le 13 juin prochain en relation avec l'avis public relatif à cet effet.

ADOPTÉE

224/24-05-11

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 181 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge fait partie de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE le Conseil municipal, dans le cadre de l'adoption de son projet de règlement numéro 180 relatif au plan d'urbanisme qui a pour effet de réviser le plan d'urbanisme de la Ville constitué par les règlements de plan d'urbanisme des anciennes municipalités de L'Annonciation, Marchand et Sainte-Véronique, souhaite adopter sa réglementation d'urbanisme en concordance;

ATTENDU QU' il y a lieu de remplacer le règlement numéro 106 relatif aux divers permis et certificats et le règlement numéro 107 relatif aux conditions d'émission des permis de construction de la Ville, tels qu'amendés, afin de refléter les nouvelles dispositions du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a entrepris les démarches afin d'adopter le projet de règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 181 relatif au permis et certificats visant à remplacer le règlement numéro 106 relatif aux divers permis et certificats et le règlement numéro 107 relatif aux conditions d'émission des permis de construction.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011
AJOURNÉE AU 24 MAI 2011

Que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement sera soumis à la consultation publique le 13 juin prochain en relation avec l'avis public relatif à cet effet.

ADOPTÉE

225/24-05-11

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge fait partie de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE le Conseil municipal, dans le cadre de l'adoption de son projet de règlement numéro 180 relatif au plan d'urbanisme qui a pour effet de réviser le plan d'urbanisme de la Ville constitué par les règlements de plan d'urbanisme des anciennes municipalités de L'Annonciation, Marchand et Sainte-Véronique, souhaite adopter sa réglementation d'urbanisme en concordance;

ATTENDU QU' il y a lieu de remplacer le règlement numéro 108 relatif au zonage, tel qu'amendé, afin de refléter les nouvelles dispositions du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a entrepris les démarches afin d'adopter le projet de règlement numéro 182 relatif au zonage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 182 relatif au zonage visant à remplacer le règlement numéro 108 relatif au zonage, tel qu'amendé.

Que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement sera soumis à la consultation publique le 13 juin prochain en relation avec l'avis public relatif à cet effet.

ADOPTÉE

226/24-05-11

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 183 RELATIF À LA CONSTRUCTION

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge fait partie de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE le Conseil municipal, dans le cadre de l'adoption de son projet de règlement numéro 180 relatif au plan d'urbanisme qui a pour effet de réviser le plan d'urbanisme de la Ville constitué par les règlements de plan d'urbanisme des anciennes municipalités de L'Annonciation, Marchand et Sainte-Véronique, souhaite adopter sa réglementation d'urbanisme en concordance;

ATTENDU QU' il y a lieu de remplacer le règlement numéro 110 relatif à la construction, tel qu'amendé, afin de refléter les nouvelles dispositions du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a entrepris les démarches afin d'adopter le projet de règlement numéro 183 relatif à la construction;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011
AJOURNÉE AU 24 MAI 2011

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 183 relatif à la construction visant à remplacer le règlement numéro 110 relatif à la construction, tel qu'amendé.

Que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement sera soumis à la consultation publique le 13 juin prochain en relation avec l'avis public relatif à cet effet.

ADOPTÉE

227/24-05-11

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF AU LOTISSEMENT

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge fait partie de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE le Conseil municipal, dans le cadre de l'adoption de son projet de règlement numéro 180 relatif au plan d'urbanisme qui a pour effet de réviser le plan d'urbanisme de la Ville constitué par les règlements de plan d'urbanisme des anciennes municipalités de L'Annonciation, Marchand et Sainte-Véronique, souhaite adopter sa réglementation d'urbanisme en concordance;

ATTENDU QU' il y a lieu de remplacer le règlement numéro 109 relatif au lotissement, tel qu'amendé, afin de refléter les nouvelles dispositions du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a entrepris les démarches afin d'adopter le projet de règlement numéro 184 relatif au lotissement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal adopte le projet de numéro 184 relatif au lotissement visant à remplacer le règlement numéro 109 relatif au lotissement, tel qu'amendé.

Que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement sera soumis à la consultation publique le 13 juin prochain en relation avec l'avis public relatif à cet effet.

ADOPTÉE

228/24-05-11

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 185 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge fait partie de la MRC d'Antoine-Labelle;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011
AJOURNÉE AU 24 MAI 2011

ATTENDU QUE le Conseil municipal, dans le cadre de l'adoption de son projet de règlement numéro 180 relatif au plan d'urbanisme qui a pour effet de réviser le plan d'urbanisme de la Ville constitué par les règlements de plan d'urbanisme des anciennes municipalités de L'Annonciation, Marchand et Sainte-Véronique, souhaite adopter sa réglementation d'urbanisme en concordance;

ATTENDU QU' il y a lieu de remplacer le règlement numéro 599 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'ancienne Municipalité du Village de L'Annonciation, tel qu'amendé;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a entrepris les démarches afin d'adopter le projet de règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le projet de règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant à remplacer le règlement numéro 599 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'ancienne Municipalité du Village de L'Annonciation, tel qu'amendé.

Que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement sera soumis à la consultation publique le 13 juin prochain en relation avec l'avis public relatif à cet effet.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RELATIVE AUX PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 180 À 185 INCLUSIVEMENT

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyée par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De tenir une assemblée publique de consultation, présidée par la mairesse, lundi le 13 juin 2011 à compter de 19h00 à la salle Cercle de la Gaieté, au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge situé au 1550, chemin du Rapide à Rivière-Rouge, pendant laquelle les projets de règlements suivants, portant les numéros 180 à 185 inclusivement, seront présentés et expliqués :

- projet de règlement numéro 180 relatif au plan d'urbanisme,
- projet de règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats,
- projet de règlement numéro 182 relatif au zonage,
- projet de règlement numéro 183 relatif à la construction,
- projet de règlement numéro 184 relatif au lotissement,
- projet de règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

ADOPTÉE

229/24-05-11



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011
AJOURNÉE AU 24 MAI 2011

LOISIRS ET CULTURE

230/24-05-11

APPROBATION DE L'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE RELATIVE À LA LOCATION DES RIDEAUX DE SCÈNE AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE DE 2011 À 2015 INCLUSIVEMENT

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente devant intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et le Club de patinage artistique de la Vallée de la Rouge (CPA) relative à la location des rideaux de scène au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), telle entente étant d'une durée de cinq (5) ans de 2011 à 2015 inclusivement.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

Période de questions du public

En l'absence de public, aucune question n'est soulevée.

231/24-05-11

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h45.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LE GREFFIER

Déborah Bélanger

Pierre St-Onge